

**DEC131402DR08**

Décision portant création de la régie de recettes de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP) et nomination du régisseur

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

**Vu** le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

**Vu** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu** l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

**Vu** l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;



Délégation Centre Limousin  
Poitou-Charentes

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3 E Avenue de la Recherche Scientifique  
45071 ORLEANS Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

## V1 du 25/02/2013 Régie de recette avec nomination du régisseur

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n°090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée portant nomination de M. SOULLIE aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes,

### **DECIDE :**

#### **Article 1 – Création et nomination**

**I.** Il est institué une régie temporaire de recettes auprès de l'Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP) UMR 7285 pour la période courant du 21 au 24 mai 2013.

**II.** Mme Nathalie RANGER, Assistant Ingénieur, est nommée régisseur de recettes. Le régisseur est dispensé de cautionnement comme le prévoit l'article 4 du décret du 20 juillet 1992.

**III.** Le régisseur est habilité à encaisser les recettes suivantes : repas, excursions et inscriptions dans le cadre du colloque ISGC2.

#### **Article 2 – Modalités d'encaissement**

Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables par versement en numéraire ou par remise de chèques.

#### **Article 3 – Modalités de versement**

**I.** Les encaissements en numéraire seront déposés sur le compte de l'agent comptable secondaire de la circonscription au guichet de la Direction Régionale des Finances Publiques de Poitiers, sise 11 rue Riffault, et les chèques bancaires lui seront adressés par courrier postal dès le 27 mai 2013. Les registres de comptabilité appuyés des pièces justificatives seront adressés par courrier postal à l'agent comptable secondaire de la circonscription avant le 14 juin 2013.

#### **Article 4 – Dispositions finales**

**I.** Le Délégué régional et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

**II.** Ampliation de cette décision sera adressée à :



Délégation Centre Limousin  
Poitou-Charentes

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3 E Avenue de la Recherche Scientifique  
45071 ORLEANS Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

## V1 du 25/02/2013 Régie de recette avec nomination du régisseur

- la Directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM);
- à l'Agent Comptable Principal du CNRS, Directeur des comptes et de l'information financière (DCIF).

III. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 13 mai 2013

Pour le Président du CNRS  
et par délégation

Le Délégué régional  
Patrice SOULLIE



Délégation Centre Limousin  
Poitou-Charentes

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3 E Avenue de la Recherche Scientifique  
45071 ORLEANS Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

Vu, l'Agent Comptable Secondaire,  
David CHAMPIGNEUX

Vu, l'Agent Comptable Principal  
Bernard ADANS